

Cgt- Culture & Vous

- **Edito** page 3
- **Dossier** : *Emploi précaire au ministère* page 4
- **Prise directe** : page 7
Situation et devenir de la NVO : 3 questions à Jacques Léger
- **Actualités** page 8
Création de l'Etablissement public du quai Branly (CTPM du 26/11/04)
Désengagement du Ministère : Chantilly, Cité de l'immigration,
Cité de l'architecture et du Patrimoine, Jeu de Paume
- **Rubrique juridique et sociale** page 12
Réforme des retraites : mise en place du régime additionnel
- **Rubrique Solidarités... International...** page 13
Après le Tsunami en Asie...
- **En bref** page 14
 - Calendrier des CAP,
 - Résultats CGT aux dernières CAP ,
 - Résultats élection CA Guimet,
 - Programme formations syndicales 2005,
 - Taux et campagne de syndicalisation ,
 - Jean-Marc CANON, nouveau secrétaire général de l'UGFF,
 - Décision du CA de Guimet sur les tarifs,
 - Déménagement
- **Ephéméride** page 20

ISSN : 1280-3464

N° 89 Janvier 2005

EDITO

Edito

Meilleures Luittes

Les bonnes résolutions de début d'année, parfois candides, souvent convenues, ne sont plus de mises en cet hiver 2005. L'heure n'est plus en effet à se promettre d'agir et de réagir. Il est temps d'occuper tous les espaces revendicatifs, de mettre partout la mobilisation à l'ordre du jour et de faire nombre dans la rue.

Alors que le gouvernement et les pouvoirs publics sont restés sourds aux multiples avertissements sociaux et électoraux qui leur ont été adressés en 2004, les journées des 18, 19 et 20 janvier marquent le retour en force des luittes solidaires et populaires.

Postiers, gaziers et électriciens, cheminots et personnels de la fonction publique ont gagné doublement leur pari.

D'abord, les appels à la grève et à manifester ont été parfaitement entendus par plusieurs centaines de milliers de travailleurs déterminés à défendre leur pouvoir d'achat et l'emploi, mais aussi convaincus du besoin impérieux de faire échec aux attaques répétées contre le service public.

Ensuite, la grève et les manifestations ont trouvé un écho très positif dans la population puisque 65% des français ont exprimé leur soutien à ces mouvements et que 75% d'entre eux se disent prêts à manifester pour la défense du pouvoir d'achat, tandis que 59% se déclarent favorables aux actions pour la protection des services publics.

A l'évidence, les salariés du public comme du privé en ont assez d'une politique qui va de reculs sociaux en reculs sociaux, qui assombrit le présent et obère l'avenir.

Le mouvement syndical et la CGT en particulier viennent de gagner une bataille importante. Le gouvernement et le MEDEF sortent indéniablement affaiblis de l'épreuve de force qu'ils ont voulue imposer.

Il nous appartient désormais de réussir le grand rendez-vous interprofessionnel du 5 février au moment où nous avons visiblement de très belles cartes en main.

Toute la CGT-Culture se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2005, pleine de luittes victorieuses, de solidarités et de progrès sociaux.

Franck Guillaumet

L'EMPLOI PRÉCAIRE AU MINISTÈRE : ON EST ENCORE LOIN D'EN VOIR LE BOUT !

Quelques éléments d'analyse...

Renaud Donnedieu de Vabres a réuni le 13 janvier dernier l'Observatoire de la précarité au ministère de la culture. Tel est le terme désormais employé par la DAG pour désigner la rencontre entre le Ministre et les organisations syndicales programmée tous les ans (depuis le printemps 2000), que nous avons exigée au mois de juin 1999 afin de procéder régulièrement à un examen contradictoire de la mise en œuvre des engagements pris alors par les autorités ministérielles, à l'issue de 21 jours de grève, pour résorber l'emploi précaire.

Rappelons que parmi ces engagements, actés dans le protocole d'accord signé le 8 juin 1999 par le Cabinet de la Ministre (Catherine Trautmann à l'époque) et 6 syndicats dont la CGT-Culture, figuraient au premier rang les points suivants :

► "La Ministre de la culture affirme que la résorption de l'emploi précaire, dont le volume résulte d'une insuffisance d'emplois permanents, constitue la priorité de son action dans le domaine de l'emploi et que cette résorption, pour l'ensemble des catégories d'agents (A, B, C) qui sont considérés par le ministère comme "vacataires permanents", s'inscrit dans un processus pluriannuel, à échéance de 5 exercices budgétaires, et qui

implique des créations d'emplois statutaires, de titulaires et de contractuels de droit public. C'est dans cette logique que s'inscrit la préparation du projet de loi de finances 2000 par le ministère de la culture, (...)

► La Ministre de la culture affirme sa volonté de ne plus recourir à des vacations, des personnels associatifs ou des CES pour couvrir les besoins permanents du service public. Elle donnera instructions expresses sur ces sujets à ses services et établissements." Et le 15 octobre 1999, une circulaire en ce sens, extrêmement détaillée, était adressée à tous les responsables de directions, services et établissements de notre département ministériel, lesdites instructions étant par la suite maintes fois rappelées dans d'autres notes du Cabinet et de la DAG.

Où en sommes-nous rendus maintenant que viennent de s'achever les 5 années budgétaires (2000 à 2004) prévues par le protocole du 8 juin 1999 ? Telle était, pour la CGT-Culture, la question centrale de cette réunion du 13 janvier.

A partir des données rassemblées et fournies par la DAG qui, cette année encore, comprenaient des manques importants, un double constat s'impose :

1/ Même s'il reste insuffisant au regard du fléau que représente encore l'emploi précaire au ministère, le bilan des "stabilisations" sur emplois statutaires est tout sauf insignifiant :

• Depuis la grève de mai - juin 1999 et jusqu'à 2004 inclus :

- quelques 650 vacataires (*) ont obtenu leur titularisation par voie de concours (ou de recrutement direct dans le corps des ATSM pour 116 d'entre eux) dits "spéciaux" ou "réservés", spécifiquement destinés à la résorption de la précarité,

- environ 115 autres ont été recrutés sur contrats d'établissements publics administratifs,

- 44 agents précédemment employés par des associations "para administratives" ont pu bénéficier de contrats inscrits au budget du ministère,

- 24 emplois aidés (CES, CEC, Emplois jeunes) auraient été réemployés sur contrats d'établissement de droit public. Cela

reste évidemment beaucoup trop peu compte tenu du nombre d'intéressés qui, chaque année, voient s'achever leur engagement, leurs missions correspondant 9 fois sur 10 à des fonctions de corps de titulaires ; précisons enfin que, s'agissant de cette population, les données du ministère demeurent très incomplètes,

- à ces chiffres, il faut encore ajouter entre 100 et 150 stabilisations intervenues dans différents secteurs (carte archéologique, DGLF, etc.)

Ainsi donc, sur ces seules années, ce sont à peu de choses près 1000 agents, employés sur des besoins permanents du service public, qui ont quitté un emploi précaire pour un emploi statutaire.

• Si l'on regarde maintenant une période de 10 ans, de 1997 à 2006 (dernière année où seront organisés les concours dits "Sapin" au ministère, la DAG s'y est engagée), ce nombre augmente encore de manière très significative :

- en 1997 et 98, 323 vacataires avaient en effet déjà été titularisés au titre des dispositions transitoires inscrites dans le décret du 2 mars 1995 portant statut particulier des corps d'accueil, de surveillance et de magasinage (dispositif dit "Toubon") ainsi que des dispositions de la loi du 16 décembre 1996 sur l'emploi dans la Fonction publique (dispositif dit "Perben"), et une soixantaine d'autres avaient déjà pu être recrutés sur contrats d'établissements publics administratifs,

- à l'autre bout, s'agissant cette fois-ci des concours dits "Sapin", le nombre d'emplois restant encore à pourvoir avoisine les 300. Même si ceux-ci ne sont pas exclusivement réservés aux vacataires (puisqu'ils sont également

proposés à certains contractuels), on peut raisonnablement estimer en observant de près la ventilation par corps de ces emplois qu'a réalisée la DAG, que la très grande majorité leur seront finalement attribués. Encore faudra-t-il veiller scrupuleusement à ce que les postes ouverts aux concours soient convenablement répartis suivant les profils et les demandes des intéressés, ce à quoi ne cessent de s'employer les représentants de la CGT-Culture.

Toutes ces données prises en compte, nous dépasserons sûrement, fin 2006, les 1600 agents anciennement précaires ayant enfin obtenu un emploi statutaire. Nos luttes produisent donc bien, mais qui en doutait vraiment, de très beaux résultats.

2/ Mais, si ces chiffres sont positifs, d'autres viennent considérablement noircir le tableau : progressivement, l'emploi précaire se reconstitue au ministère, et dans des proportions alarmantes :

• Rappelons pour mémoire que le premier recensement à peu près fiable des vacataires employés sur l'ensemble du ministère, réalisé par la DAG et produit le 30 juin 1999, donnait alors les résultats suivants :

- 1049 vacataires permanents à temps complet,

- 691 vacataires permanents à temps incomplet,

- près de 2000 vacataires occasionnels et saisonniers (sur une année).

• Au 31 décembre 2003 (dernier état des lieux dont la DAG soit en possession), soit 4 ans et demi après,

on dénombrait :

- 864 vacataires permanents à temps complet,

- 1191 vacataires permanents à temps incomplet,

- et environ 3000 vacataires occasionnels et saisonniers ayant travaillé durant l'année,

alors qu'entre temps, tout de même, entre 650 et 700 vacataires avaient été stabilisés sur emplois statutaires (postes de titulaires ou contractuels d'EPA).

Une réalité extrêmement préoccupante saute donc tout de suite aux yeux : un grand nombre de services et d'établissements ont enfreint ou contourné les règles posées par le protocole de fin de grève du 8 juin 1999 et les instructions ministérielles qui en ont découlé : ceux-ci ont encore bel et bien recours à des vacations pour couvrir les besoins permanents du service public à défaut d'effectifs suffisants et pour plus de flexibilité, certains ne s'en cachent pas d'ailleurs.

En effet, et même en admettant que le recensement du 30 juin 1999 n'était pas totalement exhaustif, rien ne permet véritablement de justifier d'un strict point de vue fonctionnel que le nombre de vacataires employés à temps incomplet se soit accru de 70 % en si peu de temps et celui des vacataires occasionnels et saisonniers de 50 %. Derrière ces fortes augmentations se cachent, sans contestation possible, un fractionnement totalement artificiel d'authentiques besoins permanents à temps complet, ce qui est pourtant formellement interdit.

Quant aux vacataires sur besoins permanents à temps complet, une donnée supplémentaire interroge fortement : sur les 864 agents

comptabilisés fin 2003, et d'après les chiffres mêmes de la DAG, seuls 341 sont susceptibles de remplir les conditions d'éligibilité au dispositif "Sapin", autrement dit, totaliser 3 années d'ancienneté en équivalent temps plein au 5 janvier 2006 en toute dernière limite. Pour les 523 restants, il coule de source, exception faite des situations très particulières, que leur recrutement est intervenu postérieurement au 8 juin 1999, et donc en ne respectant aucunement les termes du protocole de fin de grève.

Devant le Ministre, la CGT-Culture a bien évidemment martelé que cette reconstitution de la précarité au ministère de la culture constituait une remise en cause particulièrement grave des accords signés il y a 5 ans, dont nous ne manquerions pas de tirer les conséquences qui s'imposent si ce dernier ne prenait pas très vite des mesures pour mettre fin à ces pratiques.

Nous avons également fait le lien entre ce phénomène et trois éléments qui en sont directement la cause :

- Les postes ouverts aux concours réservés à la résorption de l'emploi précaire sont désormais ponctionnés, avec le plan Sapin (dont la CGT n'a pas été signataire) sur les postes devenus vacants. Cela conduit mécaniquement à une diminution globale des effectifs présents dans les services qui, rapidement, lorsqu'ils deviennent insuffisants, génèrent à nouveau une reconstitution de la précarité. Cela pénalise lourdement aussi, il ne faut pas l'oublier, les déroulements de carrière en

amenuisant encore un peu plus les possibilités d'avancement et de promotions internes déjà indigentes au ministère de la Culture. C'est pourquoi, comme nous l'avons rappelé au Ministre, la CGT n'a de cesse d'exiger, partout dans la Fonction publique, que la résorption de l'emploi précaire s'effectue sur des créations nettes d'emplois statutaires (titulaires ou CDI de droit public).

-L'important sous-effectif que connaissent nombre de services et d'établissements de notre département ministériel, et que l'administration n'a jamais contesté.

-Mais aussi et surtout, depuis 3 ans maintenant, tous les emplois qui disparaissent chaque année au budget du ministère : plus de 400 à ce jour, le détail en ayant été présenté dans le précédent numéro de Culture et Vous.

Suite à nos interventions, les réponses de Renaud Donnedieu de Vabres, qui furent affligeantes mais assez peu surprenantes, peuvent se résumer en 3 points :

-Il faut poursuivre les efforts engagés en matière de résorption de l'emploi précaire au ministère et nous devons tous (Cabinet, DAG, organisations syndicales) demeurer vigilants pour ne pas qu'il se reconstitue.

-Cependant, on ne peut éviter par moment d'avoir recours à des vacataires (voire à des stagiaires) quand les services connaissent une très forte activité ; "moi même, j'y ai parfois recours quand il y a surchauffe dans mes services."

-Lors des négociations interministérielles sur le budget du ministère, tout est fait pour préserver au maximum ses emplois, mais "j'appartiens à ce Gouvernement et je suis donc solidaire de la politique qu'il met en œuvre s'agissant de la réduction du volume de l'emploi public".

On n'est pas déçus d'être venus !!

Suite à notre demande, le prochain observatoire de la précarité sera avancé à mai ou juin 2006, avant donc les arbitrages définitifs concernant le PLF 2006.

Entre temps, dans la poursuite de nos luttes, travaillons d'arrachepied à la mobilisation de tous, statutaires comme précaires, pour obtenir les véritables emplois indispensables au bon fonctionnement du service public et à l'amélioration des carrières de tous les personnels.

(*) ou agents non titulaires rémunérés sur crédits

Jacques Léger est animateur du Conseil Editorial du journal

Membre de la Direction de la NVO

1^{ère} question

Peux-tu nous dire en quoi il est important pour notre confédération de défendre une presse syndicale forte et quelle est la spécificité de la CGT en la matière ?

Le besoin d'être informé est une dimension incontournable de la démocratie, de la citoyenneté. De ce point de vue, la presse, son pluralisme constituent un des moyens de se forger une opinion et un avis. Or, elle est aujourd'hui mise à mal, notamment par le rachat d'un certain nombre de journaux par de grands groupes industriels et financiers. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la place et le rôle de la NVO. C'est le seul journal syndical, il a toujours, tout au long de son histoire occupé une place importante dans notre syndicat.

Tout en étant perfectible, il informe chaque semaine de l'actualité sociale, le plus complètement possible, et aide ainsi à une meilleure connaissance du climat revendicatif.

Il apporte une information sociale qui touche les différents problèmes auxquels les syndiqués comme les salariés peuvent être confrontés.

Il a une fonction spécifique dans la

presse, ça vaut certainement le coup de le préserver et le promouvoir.

2^{ème} question

Comment se porte la NVO aujourd'hui ? Comment sa nouvelle formule est-elle perçue ?

La situation du journal s'est redressée, la NVO va mieux mais reste éloignée de l'objectif raisonnable qui lui permettrait véritablement de décoller et de répondre plus particulièrement aux besoins des syndiqués. Cela dit, il est globalement apprécié et de nombreux camarades ne manquent pas de nous le faire savoir. Cette reconnaissance de la part des lecteurs et des organisations syndicales doit nous permettre de franchir une nouvelle étape.

3^{ème} question

Quelles sont les mesures envisagées pour accroître et élargir le lectorat de la NVO et pour soutenir la presse CGT en général ?

Cet élargissement du lectorat du journal est une grande question, il est évident que si le taux de satisfaction vis-à-vis du journal est élevé, cette

réalité ne doit pas cacher que nous diffusons environ 50 000 NVO. Ca n'est pas négligeable mais cela ne correspond, ni au besoin d'un journal s'adressant largement aux syndiqués, ni au nécessaire rayonnement d'un journal syndical dans le contexte de la presse aujourd'hui.

C'est ce qui a conduit le Comité Confédéral National de la CGT de décider une grande campagne d'abonnement liée au plan national de syndicalisation. D'ores et déjà, des Unions Départementales, des Fédérations, des Syndicats se sont engagés sur des plans de travail en vue de faire progresser la diffusion du journal.

Votre syndicat, pour ce qui le concerne a pris des initiatives et réfléchi à des formules pour abonner le plus grand nombre de syndiqués. Il s'agit par conséquent, d'un travail de conviction s'inscrivant parfaitement dans l'amélioration de notre vie syndicale.

OUI, je m'abonne 52 numéros pour 47€*

(Écrire en lettres capitales, merci) Monsieur Madame Mademoiselle

NOM _____
 PRÉNOM _____ ANNÉE DE NAISSANCE _____
 ADRESSE _____

 CODE POSTAL _____ VILLE _____
 TÉLÉPHONE _____ E-MAIL _____
 FÉDÉRATION _____ ENTREPRISE _____
 CODE POSTAL _____ VILLE _____

* Payable par chèque à l'ordre de La Vie Ouvrière ou par prélèvement automatique semestriel de 23,50 €. Service abonnements Nouvelle SA LA VIE OUVRIÈRE B.P. n° 27 - 75560 Paris cedex 12

Important : datez et signez simplement l'autorisation de prélèvement et joignez votre RIB obligatoirement. Votre abonnement est renouvelé tacitement. Nota : les chèques barrés ne sont pas acceptés.

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

TITULAIRE DU COMPTE
 NOM _____ PRÉNOM _____
 ADRESSE _____
 CODE POSTAL _____ VILLE _____
 DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER
 ÉTABL. _____ CODES _____ QUICJET _____ N° DE COMPTE _____ C/C RIB _____
 DATE _____ SIGNATURE _____

CRÉANCIER LA VIE OUVRIÈRE : 263, RUE DE PARIS - CASE 600 - 93516 MONTREUIL CEDEX
 NUMÉRO D'ÉMETTEUR : 107859

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE NOM _____
 ADRESSE _____
 CODE POSTAL _____ VILLE _____

Compte rendu du CTPM du 26 novembre 2004 : la consécration d'un nouvel empereur...

La séance du comité technique paritaire ministériel du 26 novembre était exclusivement consacrée au projet de décret portant statut de l'établissement public du musée Quai Branly. Ce projet de décret, qui ne pose pas la création du musée Chirac du Quai Branly, propose bien l'organisation pérenne d'un nouvel établissement muséographique. Or, devant l'importance du sujet, l'administration pensait initialement réduire le dialogue social à la seule consultation du CTP de l'établissement et celui de la DMF. La CGT-Culture, dès le mois de juin, avait certes saisi le cabinet du ministre sur ce dossier, mais c'est bien pressé par le Conseil d'Etat, que ce projet de texte est soumis à l'avis des organisations syndicales au CTPM. Attardons-nous, dans un premier temps, quelque peu sur les **conditions d'examen de ce projet** :

Pas de note de présentation ou d'étude d'impact

Pas de réunion préparatoire

Pas d'éléments de réponses par rapport au courrier adressé au ministre quelques semaines plutôt ;

Examen d'un décret substitutif, alors que les CTP de l'établissement et de la DMF ont rendu un avis sur un texte modificatif ;

Pas de discussion entamée, malgré les demandes réitérées auprès du cabinet.

Rien n'indique une rupture des méthodes, malgré les gargarismes prononcés en séance quelques minutes plutôt par le directeur de cabinet, quant au dialogue social et son application dans ce ministère.

1/ Première interrogation sur cet établissement, qui est d'ailleurs identique à celle posée lors de la création de ce musée en 1998 : le statut des personnels.

Effectivement, le Quai Branly, par le décret n°99680 du 02 août 99 dérogeait à la règle selon laquelle les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires pour les emplois de catégorie A, B et C jusqu'à l'ouverture au public de ce musée. Or, un des derniers articles du projet de texte abroge le décret de création de l'établissement, abrogeant de ce fait le décret de 99. Qu'en est-il alors des emplois ? Ce n'est seulement après quelques tergiversations que nous obtenions la réponse : **oui, le Quai Branly après son ouverture sera dérogatoire et sur l'ensemble de ces emplois. Quelle justification ? Aucune**, ni la nature des emplois, ni les missions de cet établissement ne peuvent justifier ce caractère dérogatoire. L'administration ne cherche d'ailleurs aucunement à nous fournir un argument motivant ce choix : ont-ils tenté simplement de comparer avec le Centre national d'art contemporain Georges Pompidou, seule institution muséographique, EPA, à ne pas employer des fonctionnaires pour les emplois permanents. Une loi avait, à l'époque, institué Beaubourg, qui dérogeait au code la Fonction Publique, désormais un seul décret sera suffisant...

Les amendements portés par la CGT ont consisté donc à refuser ce caractère dérogatoire en rappelant par exemple dans les visas la loi 84-16 sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, ou en retirant la possibilité au président de nommer à tous les emplois.

L'administration ne fournira pas non plus de justification pour le recours de la sous-traitance pour les missions d'accueil et de surveillance.

2/ Deuxième interrogation : la place de ce musée

La CGT-Culture ne s'oppose pas à la création de nouveaux musées, entendons-nous bien : le paysage muséal est vivant, fort heureusement. Toutefois, nous ne pouvons pas ne pas dénoncer le sort qui a été fait au musée de l'Homme, musée prestigieux et de renommée mondiale qu'on a purement et simplement dépecé. Les collections sont éclatées : anthropo et préhistoire restent à Chaillot, les collections d'Europe vont rejoindre le futur Mucem à Marseille et pour un grand nombre, elles intègrent le Quai Branly, tout comme les collections de l'ancien Musée des Arts Africains et Océaniens...

Rappelons aussi la difficile dénomination de ce musée, l'appellation « arts premiers » a été abandonnée au profit d'un terme plus générique avec le nom du lieu d'implantation « Quai Branly ». Mais surtout, **à nul endroit de ce décret, l'établissement est dénommé musée national !!!** Certes, si nous prenons l'exemple du Louvre, l'appellation administrative est l'établissement public du musée du Louvre, néanmoins, le décret portant création de l'EPA stipule aussi dans le corps du texte le musée national du Louvre. Pour l'EPMQB, rien ; l'assurance bienveillante des propos du directeur du cabinet à ce sujet n'ira pas néanmoins à accepter notre amendement.

Pourtant, l'établissement comprend bien un département scientifique, qui remplit les missions de grand département prévues par le décret modifiant l'application de l'ordonnance des Beaux Arts de 1945. La constitution de ce nouveau département a provoqué, par ailleurs, de nombreuses interrogations pour notre organisation syndicale : le département de l'ancien MAAO est supprimé pour créer ce département des arts et civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques. Or, il existe déjà un grand département d'art asiatique : le musée Guimet.

Cette frontière tenue entre ces deux musées, mais aussi le futur musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, ne nous manque pas de nous enquérir sur les perspectives, les coopérations entre ces différentes institutions.

Enfin, nous avons fortement réagi à **l'absence de la RMN dans ce texte**. En 1998, cette absence était justifiée par l'administration du fait que l'établissement était de préfiguration. Aujourd'hui, la réforme des musées nationaux et l'appétence de certains présidents passés entre temps, il semble tout à fait inconvenant pour les autorités ministérielles d'introduire des obligations pour un musée EPA et la RMN, balayant ainsi notre amendement additif sur les conventions passées avec la RMN définissant les conditions d'organisation d'expositions, de réalisations de différentes publications, d'organisations de visites conférences.

3/Troisième interrogation : l'organisation de l'EPA

Si, fréquemment, nous avons dénoncé les décisions du roi Loyrette, force est de constater que ce décret instaure un nouveau monarque : l'empereur Martin. Ainsi, si lors de la réforme des musées nationaux, les présidents des 4 EP Louvre, Versailles, Guimet et Orsay sont nommés pour 3 ans et en raison de compétences scientifiques, **le président de l'EPMQB est nommé lui pour 5 ans et nul besoin de qualification particulière**. Le directeur général délégué n'est pas nommé par arrêté du ministre mais par le président, celui-ci nommant à tous les emplois de l'établissement.

Les membres du conseil d'administration, extrêmement divers (par exemple un député, un sénateur, un représentant de la ville de Paris, un représentant de la région, le directeur général de l'ONU pour l'éducation, les sciences et la culture..) ou du conseil d'orientation scientifique

sont pour une grande majorité des personnalités extérieures au musée (4/5 pour le CA, 2/3 pour le COS) ; cette particularité, surtout pour le COS, **incite à penser que les décisions du président ne souffriront de contestations internes**.

De plus, la relecture du ministre ou du Conseil d'Etat des amendements retenus lors du CTPM soustrait la proposition d'inclure, dans le COS, des représentants des personnels élus parmi les corps scientifiques des ministères de tutelle. Cette commission, hybride des commissions d'enseignement (à l'instar de celles de l'Ecole du Louvre, de l'INP ou des écoles d'art) et des commissions scientifiques muséographiques dont les exemples avec la Réforme Aillagon sont très récents, **ne retient pas l'entièreté des prérogatives des unes et des autres, escamotant plus particulièrement les aspects muséographiques**.

Autre modification du texte après le CTPM : **le CA s'enrichit d'une nouvelle mission celle de délibérer de la politique d'acquisition**. Un des volets de la réforme des musées nationaux était justement celui des acquisitions des œuvres, ces dernières dans les EP sont décidées par des commissions d'acquisitions locales avec une possibilité de saisie de la DMF. Dans ce cadre, **quelles valeurs auront les avis rendus par le Conseil artistique des musées nationaux ?**

Un document sur des éléments d'information sur la réalisation du musée fait état d'une commission ad hoc, qui recruterait des pensionnaires, travaillant sur un thème de recherche, malgré nos demandes, le décret ne fait nullement mention de cette commission.

Alors que ce présent décret se substitue au décret portant création de l'EPMQB et vise à transformer un établissement de préfiguration en un établissement, dont l'organisation est

pérenne, nous ne pouvons que constater que cette même organisation administrative reste suffisamment imprécise pour permettre à l'Empereur de modeler l'établissement selon sa volonté.

Signalons en conclusion sur ce point, la participation des autres organisations syndicales lors du CTPM. Si FO avait annoncé, après une déclaration liminaire, leur refus de prendre part au vote article par article, les autres organisations syndicales n'avaient pas annoncé qu'ils prononçaient vœu de silence pour ce CTPM. C'est pourtant bien ce à quoi nous avons assisté : un dialogue CGT/administration, la FSU nous rejoignant parfois dans nos votes. Au final, seuls la CGT et FO ont voté contre ce texte, les autres organisations s'abstenant (Sud étant parti depuis plusieurs heures). (au CTPM de la Recherche, la CGT, FO mais aussi la FSU avaient rejeté le texte, l'UNSA et la CFDT s'abstenant).

Or, ce texte est le catalyseur d'une gestion anti-sociale des personnels. Ce sera un des premiers musées à externaliser des missions entières, comme l'accueil et la surveillance, mais pas seulement. Ce sera aussi un des premiers musées à ne pas être un musée national (modification du décret portant application de l'ordonnance sur les musées des Beaux Arts, votée au CTP de la DMF le 2 février dernier). La CGT, dans la continuité de la logique qu'elle avait eue en 1998 et lors de ce CTPM, utilisera les moyens nécessaires, afin de continuer d'apporter des améliorations pour le service public et des garanties statutaires pour les personnels

**DÉSENGAGEMENT DU MINISTÈRE :
QUAND DOGME ET INCURIE FONT BON MÉNAGE**

Cité de l'architecture et du patrimoine, Jeu de Paume, Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Chantilly, tels sont les derniers dossiers les plus marquants en matière de désengagement du ministère de la Culture. Il convient tout d'abord de préciser que si les deux premiers dossiers cités relèvent de projets lancés par le prédécesseur de Renaud de Donniedieu de Vabres, il n'en est rien pour les deux autres puisque la décision de créer la Cité nationale de l'histoire et de l'immigration a été annoncée par le Premier ministre à l'été 2004 et que le " plan Chantilly " a été dévoilé par la presse en novembre dernier.

Dans tous les cas, Donniedieu de Vabres, comme Aillagon avant lui, prend la responsabilité d'étendre considérablement le champ du secteur de droit de privé plaçant du même coup les personnels concernés sous le régime du code du travail.

Pour une part, ces mesures de privatisation rampante tiennent clairement d'une appréhension dogmatique des enjeux de politique culturelle. Pour une autre part, tout aussi difficile à quantifier précisément, elles résultent à la fois d'une absence de volonté politique et d'une faiblesse de conception en termes de missions et de structures.

**Deux
EPIC**

La Cité de l'architecture et du patrimoine, créée au 1^{er} janvier 2004, est un EPIC. La CGT-Culture s'est évidemment battue pour faire valoir que les missions et les sources de financement de cet établissement ne justifiaient en rien d'en faire un EPIC (idem pour le Jeu de Paume). Le ministère a refusé de débattre des aspects fondamentaux du dossier. Sur la forme, nous avons assisté à une parodie de dialogue social.

Ceci étant, lorsque Renaud Donniedieu de Vabres a pris ses fonctions au printemps 2004 une fois l'EPIC créé, nous avons mis en avant la nécessité de négocier un accord d'entreprise socialement protecteur pour les salariés. A la suite d'engagements pris devant le CTPM de juillet, des discussions en vue d'aboutir à une convention se sont engagées. Depuis, le

ministère et son administration ont fait machine arrière : les négociations ont été rompues au motif (non avoué) que la défense des avantages acquis revendiquée par les salariés aurait un coût prohibitif... Il faudrait donc à la fois accepter la création d'un EPIC et un nivellement social aux minima du code du travail !

Le Jeu de Paume : Lorsque Jean-Jacques Aillagon s'est penché sur le berceau de la filière photographique publique, il a décidé de créer un EPIC, à la date du 1^{er} janvier 2005, chargé de mettre en valeur le patrimoine et la création photographiques dans les murs de la Galerie nationale du Jeu de Paume (jusqu'alors en charge d'expositions d'art moderne). Il a pour ce faire créé une association de préfiguration de l'EPIC rassemblant trois associations intervenant jusqu'alors dans ce domaine. Un grève largement suivie par les salariés a fait apparaître à l'actuel ministre, dès son arrivée, la pauvreté du

projet scientifique et culturel et sa dangerosité au plan de l'emploi. Ainsi, le rapport de forces a permis d'obtenir, d'une part, le renvoi de la création de l'EPIC au 1^{er} janvier 2006 et, d'autre part, la négociation à l'association de préfiguration d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Nous avons donc fait le maximum, dans l'urgence, pour éviter les licenciements liés au projet initial tout en nous mettant en position de peser pour un pôle photographique public ambitieux. Le cabinet du ministre avait à l'occasion de rouvrir un dossier essentiel sur des bases nouvelles. A ce jour, les discussions sur le projet de décret constitutif de l'EPIC sont totalement enlisées, ce qui entraîne forcément inquiétude et souffrance pour les personnels.

**Un
GIP**

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration: Jean-Pierre Raffarin a annoncé à l'été 2004 la création de ce nouvel

établissement culturel. Quasiment dans le même temps, nous avons appris que cet établissement relèverait d'un GIP à caractère administratif. Partant, nous avons rapidement (CTPM du 21 septembre 2004 puis courrier en date du 29 septembre 2004) saisi le ministre d'une demande de concertation sur les textes portant création de ce GIP et sur le statut des personnels. En réponse à ces sollicitations, le cabinet du ministre s'est engagé à conduire un dialogue approfondi. Non seulement ce dialogue n'a jamais eu lieu mais, de surcroît, le ministre et ses collaborateurs ont fait publié en catimini un décret simple - à toute fin de contourner l'avis du conseil d'Etat -, le...30 décembre 2004.

Cet épisode particulièrement scandaleux du ministère de Renaud Donniedieu de Vabres est le symbole même du mépris des personnels et de leurs représentants et de la médiocrité en politique.

**Un transfert
de gestion**

Un transfert de gestion à une fondation d'utilité publique

Chantilly : A la mi-novembre 2004, nous apprenions, par la presse, la volonté de l'Institut de France - le château-domaine de Chantilly est placé sous la responsabilité de l'Institut, lui-même sous tutelle directe du ministère de l'Education nationale - de transférer la gestion de Chantilly à une fondation d'utilité publique créée à cet effet par l'Aga Khan, richissime homme d'affaires déjà investi dans le Groupement d'intérêt public en charge de l'hippodrome voisin.

Ce projet, déjà très avancé puisque le Préfet de l'Oise a réuni le 17 décembre dernier les différents protagonistes - l'Etat, les collectivités territoriales, l'Institut de France et la Fondation Aga Khan -, est à resituer dans un contexte de désengagement budgétaire et culturel de l'Etat. Ainsi, nul ne peut contester que le château-domaine de Chantilly est aujourd'hui en très mauvais état et nécessite d'urgence des travaux très coûteux (150 millions d'euros). Dans ces conditions, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le Conseil général de l'Oise et le Conseil régional de Picardie mais également l'Institut de France saluent l'arrivée d'un «généreux mécène» prêt à injecter d'entrée 30 à 40 millions d'euros dans le programme de restauration quand le ministère de la Culture ne s'engage qu'à hauteur de 15 millions d'euros sur 10 ans.

Ce dossier, qui revêt de très lourds enjeux quant au service public culturel et à la préservation du patrimoine national - outre son grand intérêt historique et architectural, Chantilly abrite la 2^{ème} collection de peintures anciennes après le Louvre -, pose avec une acuité particulière la question du mécénat culturel. La CGT-Culture n'est pas hostile à l'intervention de mécènes si tant est qu'elle soit très rigoureusement encadrée par les pouvoirs publics. Elle est par contre résolument opposée à une opération qui place Chantilly sur la voie de la privatisation et ce au péril du statut des personnels.

Le ministre de la Culture, saisi oralement et par écrit à plusieurs reprises, botte systématiquement en touche et renvoie la responsabilité à son collègue de l'Education nationale. Cette attitude est bien évidemment inacceptable et nous incite à multiplier les contacts avec la presse et, notamment, les collectivités locales pour maintenir la pression tant sur le statut de Chantilly que sur le devenir des salariés.

Régime additionnel : La capitalisation obligatoire

Rappel des caractéristiques

Institué par la loi portant réforme des retraites (loi du 21 août 2003) que nous avons combattue, le régime additionnel de la Fonction publique (RAFP) qui concerne tous les fonctionnaires (hormis les titulaires travaillant à temps non complet - moins de 28 heures par semaine -, les fonctionnaires territoriaux des TOM et les fonctionnaires Européens) doit entrer en application à compter du 1^{er} janvier 2005.

- Il est obligatoire et concerne 4.589.000 fonctionnaires relevant des trois versants de la Fonction publique.
- Il s'agit d'un régime, par points, et qui fonctionne en "répartition provisionnée".
- Son assiette est constituée par l'ensemble des éléments de rémunération soumis à la CSG et n'ouvrant pas droit à retraite (y compris les avantages en nature hors remboursements de frais), plafonnés à 20 % du traitement indiciaire brut annuel, dans le cadre d'un calcul en cumulé glissant (cela signifie que chaque mois on apprécie la situation au regard des 20 % du traitement, en établissant le calcul sur toute la période écoulée depuis le 1er janvier - cas de primes très variables d'un mois à l'autre).
- Le taux de cotisation est fixé à 10 % du montant de l'assiette: 5 % sont à la charge du fonctionnaire, et 5 % à celle de l'employeur.
- Il donne lieu au versement d'une rente dont le montant est égal "au produit du nombre de points acquis par la valeur de service du point". Le conjoint survivant a droit à une prestation de reversion égale à 50 % de la prestation du bénéficiaire. Chaque orphelin a droit jusqu'à 21 ans à une prestation égale à 10% de la prestation obtenue par le bénéficiaire.

Toutefois, lorsque le nombre de points acquis correspond à une rente annuelle inférieure à 205 euros (référence 2005) la prestation est servie sous forme de capital.

Une "gouvernance" très verrouillée

La gouvernance du régime est assurée par un conseil d'administration, dont la présidence est assurée par un président nommé par décret (et donc non élu). Le vice président est nommé dans les mêmes conditions. Le conseil d'administration n'est pas paritaire : Les représentants des salariés, proposés par les organisations syndicales, ne sont qu'au nombre de 7 sur un total de 17 membres 3 personnalités qualifiées sont désignées par le gouvernement.

Chaque organisation syndicale est représentée par un membre titulaire (et un suppléant), et il n'est tenu aucun compte de leur représentativité : Bonjour la démocratie !

Une " tutelle " très gouvernementalisée dispose d'un contrôle étroit sur les décisions du conseil d'administration.

De plus, et au stade où ces lignes sont écrites, près de 6 mois après l'installation du Conseil d'Administration, très peu de droits sont alloués aux administrateurs représentant les salariés.

Cette question fait actuellement l'objet de très vifs affrontements avec les représentants du gouvernement : La CGT n'acceptera pas que les représentants des salariés soient réduits au rôle de faire valoir.

... Et la capitalisation prend son essor !

En fait, le RAFP est un fond de pension dont les réserves financières doi-

vent couvrir la totalité des engagements du régime, les actifs étant placés sur le marché financier.

Le rendement des marchés (donc la gestion financiarisée), avec tous les " dégâts collatéraux ", est un des paramètres de la constitution de la valeur de service du point.

S'y ajoutent d'autres éléments, telles la démographie, l'évolution de l'emploi public, ou encore la structuration de la politique salariale : autant de données qui constituent des variables sur lesquelles les administrateurs représentant les salariés ne peuvent pas concrètement intervenir.

De son côté, le 50 / 50 affiché entre cotisations salariales et cotisations employeurs, est d'une part une fausse égalité (dans les caisses complémentaires la répartition est de 60 % employeurs / 40 % salariés) et d'autre part une vraie incitation à opter pour des augmentations de primes et rémunérations accessoires plutôt que des revalorisations salariales (en raison du taux de cotisation).

A ce sujet, et dans cette logique, gageons que le plafonnement à 20 % du traitement brut des éléments pris en compte, sera très rapidement relevé.

Le rôle des administrateurs CGT

La présence d'administrateurs CGT dans un tel régime, ne constitue en rien une caution à celui-ci: il s'agit pour la CGT d'assurer la transparence sur tous les éléments constitutifs du régime, de veiller à la sauvegarde des droits des agents, favoriser l'intervention des personnels.

Des dispositions seront prises dès la mise en œuvre (1er janvier 2005) du régime pour que les agents puissent être informés sur les évolutions de tous les paramètres intervenant sur la constitution de leurs droits.

Pour nous l'objectif demeure bien d'une part, la prise en compte des rémunérations accessoires dans le traitement dans le cadre d'une refonte de la grille, et d'autre part, la contestation de tout régime par capitalisation avec au contraire, le développement du régime par répartition.

Forum Social Mondial à Porto Alegre

Au moment même où nous rédigeons cette article, s'ouvre le V^{ème} Forum Social Mondial réuni à Porto Alegre (Brésil) du 26 au 31 janvier. La CGT est présente, comme pour les éditions précédentes, avec une nombreuse délégation, représentative de la confédération, de plusieurs fédérations (Commerce, FERC, Métaux, Mines et Energie, PTT, Spectacle, THC, Transports) et de l'URIF.

Le Forum syndical

La CGT participera d'abord au Forum syndical qui se tiendra les 25 et 26 janvier sur le thème de "l'avenir du syndicalisme international", organisé par les internationales Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et Confédération Mondiale du Travail (CMT) et la Confédération Européenne des Syndicats (CES). Ce forum syndical unitaire, comme les précédents, permettra à toutes les organisations syndicales, indépendamment de leurs affiliations internationales, d'exprimer leur vision de ce qu'elles attendent d'un syndicalisme rassemblé à l'échelle internationale et des formes d'actions, des structures nécessaires pour développer le syndicalisme partout dans le monde et ainsi défendre les intérêts de tous les salariés. Le sujet retenu par le Forum Syndical est incontestablement à mettre en relation avec les travaux récents du 18^{ème} congrès de la CISL qui s'est tenu du 5 au 10 décembre 2004 à Miyasaki au Japon. Sous le thème «Mondialiser la solidarité, construire un mouvement syndical mondial pour l'avenir», le 18^{ème} congrès de la CISL a en effet revêtu une importance historique puisqu'il a donné le coup d'envoi officiel à l'engagement commun de la CISL et de la CMT d'aller à la création d'une nouvelle confédération syndicale internationale dont l'échéance est fixée à 2006. Il a également revêtu une importance particulière pour la CGT : conviée comme observatrice pour la 2^{ème} fois, notre confédération est invitée, au titre des centrales syndicales nationales indépendantes et démocratiques qui n'ont pas d'affiliation internationale, à s'engager dans le processus de création de cette nouvelle organisation.

Le Forum Social

Il faut noter en outre que dans le cadre du Forum Social, la CGT organise, en coopération avec l'ONG Peuples Solidaires, deux séminaires. Le premier porte sur les délocalisations. Le second, est consacré à la responsabilité sociale des entreprises. Nous reviendrons sur cet événement dans un prochain numéro.

Solidarité avec l'Asie du Sud

La catastrophe qui a frappé l'Asie du Sud a suscité un élan de solidarité internationale sans précédent. De très nombreuses associations, ONG, organisations politiques et syndicales ont fait appel à la générosité de leurs adhérents et plus largement de nos concitoyens.

La CGT, dès le 27 décembre, a exprimé ses condoléances aux familles et aux populations touchées par le tsunami. Dans cette déclaration, elle a également interpellé la communauté internationale quant à ses responsabilités présentes et à venir en termes de protection et de prévention des populations civiles. Demandant aux pouvoirs publics français et internationaux de dégager rapidement les moyens humains, matériels et financiers indispensables à l'organisation des secours les plus immédiats, la CGT a souligné que la solidarité ne saurait se limiter à l'urgence. Ce drame nous rappelle en effet à la nécessité impérieuse de penser la mondialisation tout autrement en construisant, notamment, des solidarités et des équilibres Nord-Sud aux antipodes du schéma ultra-libéral dominant.

NB : La CGT a ouvert un compte spécial. Vous pouvez encore envoyer vos dons à : Avenir social - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil cedex.

Elections au conseil d'administration de l'EPA du musée Guimet

Le 2 décembre 2004 a eu lieu le dépouillement des élections des représentants du personnel pour le conseil d'administration du musée Guimet.

Il faut tout d'abord rappeler que le Conseil d'administration du musée Guimet, outre son président, compte 14 membres dont :

- 3 membres permanents : le directeur de la DMF, le directeur de la DAG, l'administrateur général de la RMN ;

- 5 personnalités qualifiées nommées pour 3 ans par le ministre de la Culture ;

- 5 membres élus pour 3 ans : 3 représentants des conservateurs, 2 représentants du personnel.

Malgré des difficultés initiales (communication au personnel et à la section CGT du dépôt des candidatures

et plus généralement des opérations électorales avec plus de deux semaines de retard), la participation des personnels a été plus satisfaisante que celle du référendum de février 2004 : 76,5 % des 169 agents inscrits sur les listes électorales. La CGT-Culture arrive en tête de cette élection avec 56 % des voix devant une première liste «sans étiquette» avec 34 % des voix et la dernière liste «sans étiquette» a recueilli 10 % des suffrages.

Nous saluons donc Murièle Joseph, représentante titulaire et Frédéric Saurat, représentant suppléant, et nous leur souhaitons d'ores et déjà du courage, puisque l'administration soucieuse de faciliter les missions des représentants du personnel refuse d'accorder à l' élu suppléant le crédit d'heures mensuelles...

CAP des Attaché(e)s de centrale : une confiance jamais vue en la CGT

Avec une participation en légère baisse (près de 59% de votants au lieu de 65 précédemment), qui s'explique sans doute par la présence en lice de deux syndicats seulement, les électeurs ont très massivement choisi les candidats présentés par la CGT-Culture. Notre liste a ainsi recueilli 71 voix sur les 101 votes valablement exprimés, obtenant 4 sièges et 70,30% des suffrages. Le tableau ci-après replace ce résultat historique dans la perspective des élections précédentes.

Vos élus :

Odetta Grzegorzulka, Jean-Louis Pastor, Sébastien Bonnard, Carole Etienne, Françoise Bernardie, Véronique Charlot, Sylvaine Goriot et Monique Gho

Attachés de centrale	02/12/2004			05/12/2000		
Inscrits	182			164		
Votants	107			107		
Participation	58,79			65,24		
Exprimés	101			104		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
CFDT				35	33,65	2
FSU-CGT				37	35,58	2
Assoc. des attachés				32	30,77	1
FSU	30	29,70	1			

CAP des Ouvriers professionnels

Bien que pour ce second tour, la participation ne soit toujours pas à la hauteur, la CGT-Culture progresse d'environ 4,5 points. Nous y voyons là un encouragement à persévérer dans nos pratiques syndicales, tout en les améliorant, et en étant encore plus pugnaces et intransigeants, avec vous, sur les revendications de la filière ouvrière et technique.

Vos élus :

Harry ASSELIE DAG-BFS tel 01 40 15 81 69
Jean-Louis NEE Hôtel Matignon tel 01 42 75 89 00

Pascal BORU DPR Musée et Domaine de Versailles tel 01 30 83 78 00

Ouvriers profes.	2005			2001		
Inscrits	152			194		
Votants	70			108		
Participation	46,05%			55,67%		
Exprimés	69 - 45,4%			103 - 53,09%		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
FO	7	10,14	0	17	16,50	0
FSU	16	23,18	1	22	21,36	1
CGT	46	66,66	3	64	62,14	3

Cap des maîtres assistants des écoles d'architectures

Lors de la précédente élection de cette CAP, il y a trois ans, nous n'avions recueilli que 31 voix et nous n'avions pas d'élus.

Nous avons donc presque triplé nos voix et nous avons maintenant 2 élus. C'est un succès remarquable. Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont apporté leur confiance.

Vos élus sont :

Mario Zoratto

Sabine Dupuy

	20/12/2004		
Inscrits	687		
Votants	319		
Participation	44,68%		
Exprimés	307		
	Voix	%	Sièges
CFDT	66	21,5	1
FO	21	6,8	0
UNSA	99	32,3	2
SUD	36	11,7	1
CGT	85	27,7	2

Campagne de syndicalisation : chiffres à l'appui

Au moment où la CGT lance une grande campagne nationale de syndicalisation, il nous a semblé utile de communiquer quelques chiffres tout à fait révélateurs des efforts à accomplir pour le déploiement de l'organisation qui nous est chère.

Une étude de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), publiée en octobre 2004, fait apparaître que la France est l'un des pays industrialisés qui affiche le plus faible taux de syndicalisation : en 2003, seuls 8% des salariés français (public, privé confondus) étaient syndiqués, soit 1 845 000 personnes sur un effectif total de 21,71 millions. C'est deux fois moins qu'il y a 25 ans. Cette même étude indique que 15% des salariés de la fonction publique sont affiliés à un syndicat, soit 3 fois plus que dans le privé où le taux dépasse à peine 5%. Pour aller plus dans le détail des données publiées, il est intéressant de noter que 4 salariés sur 5 sont représentés par un syndicat dans les vastes sites de production et les grands centres administratifs et qu'en revanche, ils sont 10 fois moins nombreux dans les petits établissements, ce qui revient à dire que près de la moitié des salariés d'entreprises de moins de 50 salariés sont privés de toute représentation syndicale.

D'autre part, ces travaux confirment que les salariés en situation précaire sont les moins bien défendus :

CAP des chargés d'études documentaires

Vos élus sont : Jean-Christophe Ton That et Jean Davoigneau

	26/01/2005			01/12/2003		
Inscrits	454			436		
Votants	306			317		
Participation	64,75%			72,70%		
Exprimés	294			311		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
CFDT	93	31,63	2	99	31,83	2
FSU	80	27,21	2	76	24,43	1
SUD	-	-	-	38	12,21	0
UNSA	21	7,14	0	32	10,28	0
CGT	100	34,01	2	66	21,22	1

CAP des agents administratifs du 27 janvier 2005

Le quota de 50% de votants n'étant pas atteint, un 2^{ème} tour est organisé.

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

LE DROIT À LA FORMATION SYNDICALE

Chaque salarié(e) a le droit à une autorisation d'absence de 12 jours par an pour participer à un stage de formation syndicale. Il est simplement tenu d'envoyer une demande à sa hiérarchie au moins un mois avant la date du stage.

UNE PRIORITÉ : LA FORMATION D'ACCUEIL

Pour la CGT il est fondamental que chaque syndiqué puisse avoir la maîtrise de l'outil syndical. Cette formation a pour objectif de donner au stagiaire la possibilité de "s'approprier" son syndicat. Cette formation constitue également "une porte d'entrée" dans la formation syndicale de toutes les structures de la CGT.

1^{ère} formule : elle est traditionnellement assurée par la CGT-Culture à Paris. Il s'agit d'un stage de deux jours avec un animateur, un intervenant et entre dix et vingt stagiaires. Les dates de ces stages sont les suivantes :



LA FORMATION D'ACCUEIL

- Les **9 et 10 juin 2005** (Pour s'inscrire : laisser vos coordonnées à **Christophe**)

- Les **17 et 18 novembre 2005** (Pour s'inscrire laisser vos coordonnées à **Nadine**)

2^{ème} formule : Il s'agit d'un stage d'une journée avec un ou deux animateurs- intervenants et entre 5 et 15 stagiaires. Les dates de ces stages ne sont pas pré-déterminées, les formations sont organisées dans les secteurs de la CGT-Culture à la demande de ceux-ci. La souplesse de cette formule (une journée - un animateur) permet de multiplier le nombre de camarades pouvant accéder à une formation syndicale. (Contacter **Christophe**)

Nadine Doreau ☎ 06 30 07 06 91
Christophe Benoit ☎ 06 07 68 96 66



LES STAGES «INSTANCES PARITAIRES»

Ces stages doivent permettre d'apporter une aide technique très concrète aux camarades qui siègent dans ces instances. Il servent également à définir le plus précisément possible le rôle et la place d'un représentant CGT dans une Instance. Les dates de ces stages sont les suivantes :

STAGE CTP

(Comité Technique Paritaire)
7 avril 2005 (Pour s'inscrire : laisser vos coordonnées à **Christophe**)

STAGE CHS

(Comité Hygiène et Sécurité)
8 avril 2005 (Pour s'inscrire : laisser vos coordonnées à **Nadine**)

STAGE CAP/CCP

(Commission Administrative Paritaire / Commission Consultative Paritaire)

Les **20 et 21 juin 2005** (Pour s'inscrire: laisser vos coordonnées à **Nadine**)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES C.A.P. ET C.E.S.

Vous trouverez ci-dessous un tableau "incomplet" des dates de CAP d'ores et déjà arrêtées pour 2005. Dès que l'Administration nous fournira le complément, nous l'inclurons dans un prochain n° de Culture et Vous.

JANVIER 2005			
Jeudi 27	9 H 30	CES des conservateurs du patrimoine - salle Vivant Denon - s/sol	K. Ballant 80.43
FEVRIER 2005			
Jeudi 3	10 H 00	CAP des conservateurs du patrimoine - salle Vivant Denon -s/sol	K. Ballant 80.43
Lundi 14	14 H 30	CAP des administrateurs civils - salle Vivant Denon s/s	A. Bela 86.07
MARS 2005			
Mardi 8	9 H 30	CAP des ASMC - salle Vivant Denon s/s	C. Faye 86.20
Mercredi 9	9 H 30	CE de profs ENSA - salle Rameau s/s	M. Ménouillard 85.89
Mardi 15	10 H 00	CAP des conservateurs généraux - salle petits champs - 2° ét	K. Ballant 80.43
Mercredi 16	9 H 30	CAP des chefs de travaux d'art - salle Vivant-Denon s/s	M. Aubert 84.74
Jeudi 17	14 H 30	CAP des ingénieurs de recherche - salle Vivant Denon s/s	S. Chevalier 85.96
Mardi 22	14 H 30	CAP des Ingénieurs des serv. Cult. et du pat. - Salle Vivant Denon s/s	M. Judith 86.77
Jeudi 24	14 H 30	CAP des attachés des services déconcentrés - salle Vivant Denon s/s	V. Correia 85.94
Mardi 29	9 H 30	CAP des secrétaires administratifs - salle Rameau s/s	N. Aaddane 86.01
Jeudi 31	14 H 30	CAP des maîtres-ouvriers - salle Vivant-Denon s/s	G. Deletang
AVRIL 2005			
Mardi 5	14H 30	CAP des assistants ingénieurs -salle Petits-champs 4° étage	L. Debézy 86.09
Mercredi 6	9 H 30	CAP des profs des ENSA - salle Rameau	M. Ménouillard 85.89
Mardi 19	9 H 30	CAP des adjoints administratifs - salle Rameau s/s	C. Marion 80.88
Jeudi 21	10 H 00	CAP des IGA - salle Vivant Denon s/s	A. Bela 86.07
Vendredi 22	9 H 30	CAP des agents administratifs - salle Vivant Denon s/s	C. Chéron 86.48
MAI 2005			
Mardi 10	14 H 30	CAP des ouvriers professionnels - salle Vivant-Denon s/s	M. Judith 86.77
Mardi 24	14 H 30	CAP des conducteurs auto et chefs de garage - Salle Petits-champs 3°	R. Pellegrino 84.32
Vendredi 27	14 H 30	CAP des secrétaires de documentation - salle Rameau s/s	C. Peljack 86.18
JUIN 2005			
Jeudi 2	14H 30	CAP des ingénieurs de recherche - Salle Vivant Denon s/s	S. Chevalier 85.96
Vendredi 3	9 H 30	CAP des Techn. des serv. Cult. des Bât. de France - salle Rameau s/s	I. Raynal 82.23
Vendredi 3	14 H 30	CAP des Chargés d'études documentaires - salle Rameau s/s	C. Peljak 86.18
Mardi 7	14 H 30	CAP des Techniciens de recherche - salle Vivant Denon s/s	L. Debézy 86.09
Jeudi 9	14H30	CAP des attachés d'administration centrale salle Vivant Denon s/s	V. Correia 85.94
Mardi 14	9 H 30	CAP des ADSM - salle Vivant Denon s/s	A. Culpin 87.98
Vendredi 17	9 H 30	CAP des techniciens d'art - salle Rameau s/s	N. Adamczyk 86.74
Mardi 21	9 H 30	CAP des ATSM salle Vivant Denon s/s	C. Havez 80.16

POLITIQUE TARIFAIRE : LA GRENOUILLE GUIMET

Il n'y a encore que quelques semaines, le Louvre était interpellé par les artistes plasticiens ou encore les enseignants sur sa nouvelle politique tarifaire, supprimant notamment la gratuité d'accès pour ces catégories de visiteurs. A l'ombre des tapages médiatiques du Louvre, **la Grenouille Guimet n'en continue pas moins d'imiter le Bœuf : lors de la deuxième séance du conseil d'administration de l'EPA, le 22 décembre 2004, une nouvelle politique tarifaire est adoptée.**

Effectivement, d'après les documents préparatoires au conseil d'administration, «issus des pratiques de la RMN, les tarifs actuels nécessitent une remise à plat pour être en adéquation avec le nouveau statut et les objectifs de l'EPA Guimet». **Sans grande surprise, cette remise à plat se traduit par une augmentation du droit d'entrée et une révision d'un certain nombre de gratuité.** Ainsi, au 9 février 2005, le ticket d'entrée des collections permanentes ne connaîtra qu'une augmentation de 9 %, le souci de l'EPA étant de maintenir «un plein tarif des collections permanent attractif» !!! Ce «tarif visible en premier» autorise, ainsi une **augmentation plus franche du droit d'entrée des expositions temporaires, passant de 5,5 € à 6,5 €, soit plus de 18 %**, le ticket de l'exposition devenant au passage plus cher que le ticket des collections permanentes. Rappelons que la dernière augmentation des droits d'entrée date de 2002, lors du passage du franc à l'euro. Ainsi, depuis la réouverture du musée fin janvier 2001, les tickets des collections permanentes ont augmenté de plus de 12 %, le tarif réduit de 14 % et pour les expositions temporaires, le plein tarif a augmenté de presque 22 %, le tarif réduit de plus de 28 %. Rappelons aussi que les deux premières expositions étaient alors accessibles avec le billet des collections permanentes.

Autre volet de cette nouvelle politique tarifaire: la modification des ayants droit à la gratuité. Le

premier argument avancé pour **le passage de la gratuité au tarif réduit pour les enseignants est évidemment un argument budgétaire : 21 % des visiteurs gratuits sont des enseignants**, qui plus est le pourcentage des visiteurs gratuits par rapport à la fréquentation totale augmente chaque année, ainsi cette mesure représente un supplément de recettes de 84 000 €.

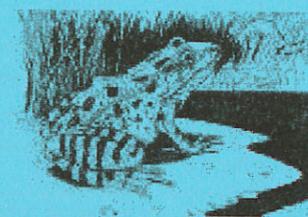
Autre proposition présentée le 22 décembre : **rendre payantes les expositions temporaires d'été.** En 2002, le musée inaugurait un nouveau cycle d'expositions estivales «les étés de la modernité», ayant pour but de faire découvrir au public la production d'un artiste asiatique contemporain. Désormais, cette ouverture au domaine de la création contemporaine sera payante et pourrait représenter une augmentation des recettes de 27000 €.

Les comparaisons entre la politique tarifaire de Guimet et celles pratiquées par d'autres musées, pour justifier ces modifications, écartent soigneusement les politiques tarifaires de la RMN des musées de la DMF au profit des musées gérés par Culture et Espace (Jacquemart ou le Luxembourg) ou évidemment le Louvre. Quelques esquisses d'arguments sont bien présentées : «le musée n'est pas un musée moyen», rendre payantes les expositions d'été «valoriseraient ces expositions qui seraient considérées comme les autres expositions». Mais, ces ébauches ne leurrent évidemment personne : **l'établissement doit rechercher de nouvelles ressources propres.** Et au final, la synthèse de la nouvelle politique tarifaire ne présente qu'un bilan comptable : **l'ensemble des mesures pourrait représenter 190 000 €, soit 30 % des recettes du droit d'entrée 2003 !!!**

Bien entendu, la CGT-Culture dénonce ces orientations et ces stratégies de marchandisation, reléguant au second plan la mission de service public culturel. Mais, nous sommes médisants : le musée Guimet cherche bien à rendre accès à la culture au plus grand nombre, ainsi parmi tout

un train de mesures d'exonérations temporaires, le musée a pensé à des groupes de personnes en difficulté physique, économique ou morale en leur accordant la gratuité d'accès **MAIS** sur demande explicite et motivée **ET** après accord du département du développement culturel. Avantage pour le musée, décrit en une ligne lapidaire : «politique d'ouverture à un public défavorisé, rôle de service public». Pouvons-nous nous réjouir, un an à peine après la création de l'EP, de pouvoir retrouver, mais une seule fois, parmi quelques 20 pages d'arguties marketing, ces quelques mots pour lesquels la CGT se bat sans relâche...

蛤



La permanence nationale déménagement

Dans le cadre de la redistribution des locaux liée à l'ouverture de l'immeuble des " Bons Enfants ", la CGT-Culture va quitter le 59, rue de Richelieu pour rejoindre la rue de Louvois.

Ce déménagement devrait entraîner quelques perturbations dans la semaine du 21 au 25 février, notamment en termes de connexions informatiques et téléphoniques. Nous allons bien sûr nous efforcer d'être opérationnels au plus vite.

Au 1^{er} mars, nous serons donc de nouveau au 12 de la rue de Louvois mais, cette fois, non plus au 4^{ème} mais au 2^{ème} étage.

☎ : 01 40 15 51 70 ou 51 71

Fax : 01 40 15 51 77

Jean-Marc Canon est le nouveau Secrétaire général de l'UGFF
La commission exécutive de l'UGFF du 13 décembre dernier a élu son nouveau Secrétaire général : Jean-Marc Canon. S'il est inutile de présenter Jean-Marc dans ces colonnes, nous ne pouvons cacher une certaine émotion à l'annonce de cette élection. Jean-Marc succède à Bernard Lhubert qui a tant fait pour l'UGFF et pour la CGT.

Nous souhaitons bien évidemment à Jean-Marc beaucoup de réussite dans ses nouvelles responsabilités et l'assurons une fois encore de notre indéfectible amitié.

Le n° de Culture et Vous que vous venez de lire passionnément est un galop d'essai d'une nouvelle "maquettense;" elle vous demande toute votre indulgence....

DATE	INTITULÉ	CONTACT
25 10 04	Réunion de prépa rapport CIRCE	P Crédeville
26 10 04	Secrétariat national HIS Versailles Réunion sur vacataires BFS à la DAG	F Guillaumet N Monquaut
27 10 04	Pôle filière surveillance Réunion de prépa rapport CIRCE	V Soyer P Crédeville
28 10 04	CA de l'AAS CHS Ministériel	M Gontier N Doreau
29 10 04	Intersyndicale salaires	F Guillaumet
03 11 04	Rencontre JP Burdin budget Culture Secrétariat national +Soutien aux grévistes du café RUC	F Guillaumet
04 11 04	Pôle interpro	N Doreau
05 11 04	Secrétariat national Réunion concours réservés «Sapin» Réunion sur vacataires enseignants DAPA DAG	V Grégoire Y Lamarain
07 11 04	Manif contre le racisme et les discriminations	N Doreau
08 11 04	Rassemblement UGFF/ salaires	
09 11 04	Pôle FPC	P Crédeville
10 11 04	Réunion prépa projet circulaire logements	P Crédeville
12 11 04	Secrétariat national Réunion CGT/CMN préavis du 16-11 contre décentralisation	JF Delhoume
15 11 04	Réunion Cabinet sur décentralisation	F Guillaumet
16 11 04	Grève décentralisation	
17 11 04	Prépa CTPM	
18 11 04	CTPM Boycott déclaration intersyndicale Prêt AAS CE FERC	M Gontier V Krier
19 11 04	Secrétariat national CE FERC	
22 11 04	Réunion prépa CTPM sur le quai Branly Bureau fédéral CE UL du 4 ^{ème}	V Soyer F Guillaumet N Doreau
23 11 04	Bureau national	
24 11 04	Collectif musées	V Soyer
25 11 04	Secrétariat national	
26 11 04	CTPM UD traité de constitution européenne	N Doreau
27 11 04	Manif contre les violences faites aux femmes	N Doreau
29 11 04	Secrétariat national +CTP DAPA	

Date	Intitulé	Contact
30 11 04	CTP DMF	V Soyer
01 12 04	Bureau national	
02 12 04	Commission exécutive Élections CAP des attachés	S Bonnard
03 12 04	Bureau national	
06 12 04	Bureau fédéral	V Krier
07 12 04	AG Chantilly AG Versailles Pôle surveillance	F Guillaumet N Doreau C Lavigne
08 12 04	Grève salaires dans la FP rassemblement Sèvre Babylone	
09 12 04	Comité général UD de Paris Réunion UGFF Non titulaires	N Doreau L Albessard
10 12 04	Secrétariat national	
13 12 04	AG CNAP	P Crédeville
14 12 04	Conférence nationale de l'UGFF AG au Service National des Travaux	F Guillaumet V Soyer
15 12 04	Secrétariat national + Conférence nationale de l'UGFF	
16 12 04	Bureau national	
17 12 04	CE RMN CAP des techniciens d'art	D Alaïme
22 12 04	Secrétariat national	
03 01 05	Secrétariat national	
04 01 05	Dépouillement CAP des OP	P Crédeville
05 01 05	Réunion repyramidage DAG	P Crédeville
06 01 05	Intersyndicale pour la journée du 20-01	V Soyer
07 01 05	Réunion CGT logement de fonction Réunion CGT secteur de la surveillance	C Leborgne
10 01 05	Secrétariat national	
11 01 05	Diff de tracts pour grève du 20 lors des vœux de la DMF et DAP Secrétariat national sur déménagement et orga	
12 01 05	Bureau national	
13 01 05	Commission prêts AAS Observatoire de la précarité Stage accueil CGT	M Gontier N Monquaut N Doreau
14 01 05	Stage accueil	
17 01 05	Secrétariat national	
18 19 20	Congrès SEMM CGT	
20 01 05	Journée sur les salaires : grève et manifestation	